

calculée d'après la hausse du coût de la vie qui a débuté au mois de novembre. En fait, elle est calculée d'après le coût de la vie pour les mois de novembre, décembre et janvier comparé à ce qu'il était pour les trois mois qui précédaient immédiatement le mois de novembre. Comme les prestataires ne touchent pas avant la fin d'avril une hausse de leurs prestations afin de les aider à supporter le coût de la vie tel qu'il était en novembre de l'année précédente, ils tirent toujours de l'arrière. Par conséquent, je demande au gouvernement de secouer toute léthargie qu'il pourrait ressentir à ce sujet.

J'aimerais que le gouvernement et la Chambre se rendent compte que les retraités du Canada ne diront bientôt plus: «C'est merveilleux ce que vous avez fait pour nous en 1973.» Ils diront plutôt: «Pourquoi nous avez-vous oubliés en 1974?» Par conséquent, monsieur l'Orateur, je prie la Chambre d'exercer auprès du gouvernement pendant la présente session le genre de pression qui le forcera à prendre des mesures dans cet important domaine.

Quand les avis de motions, les bills publics des députés seront inscrits au *Feuilleton* dans quelques jours, les députés y verront un avis de motion inscrit à mon nom qui demande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter le montant de base de la pension de sécurité de la vieillesse à \$200 par mois payable à tous. Je prie la Chambre d'étudier sérieusement cette demande. Dans plusieurs de nos provinces, ce chiffre est déjà en train de devenir le montant minimum accordé à tous les vieillards pensionnés qui remplissent certains critères. Personne ne peut prétendre sérieusement que l'on puisse vivre au Canada aujourd'hui avec moins de \$200 par mois.

La résolution que je ferai figurer à l'ordre du jour prochainement demandera de porter à \$200 par mois les prestations versées aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse, mais aussi d'abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité aux prestations du régime de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada.

Les députés savent bien que cette question a été longuement débattue pendant la session de 1973. Les discussions, soit à la Chambre, soit au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, ont révélé un vaste appui en faveur de l'opportunité de diminuer l'âge de la pension. Que cela se fasse d'un seul coup ou une année à la fois, c'est une question qu'on peut débattre; ce qui compte, c'est de démarrer.

J'ai été déçu par l'un de mes ministres préférés. S'il n'en est guère que je puisse appeler ainsi, il en est cependant un pour qui j'ai beaucoup d'admiration et de respect: le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je déplore qu'il ait laissé entendre que l'on ne peut rien faire pour le moment, dans ce domaine. Je reconnais le bien-fondé de ce qu'il avance, dont il faut également se préoccuper, et que nous devons résoudre celui du manque de revenus du petit salarié. Je me réjouis de ce que le ministre rencontre ses homologues des provinces, pour s'attaquer à ce problème.

Je suis fier de pouvoir dire que dans ma province, au Manitoba, une expérience a été entreprise conjointement par les gouvernements fédéral et provincial au chapitre du revenu annuel garanti, précisément dans le but d'augmenter les revenus des salariés qui ne retirent pas suffisamment d'argent de leur emploi.

Que nous soyons prêts à nous attaquer à ce problème n'est pas une excuse suffisante pour enterrer l'autre qui vise à ramener l'âge de la retraite à 60 ans. Je sais qu'il n'y a pas très longtemps il était encore fixé à 70 ans. Je me rappelle encore avoir prétendu, lors de mes premières

L'Adresse—M. S. Knowles

interventions à la Chambre, qu'il devrait être ramené à 65 ans. D'aucuns pourraient se demander si je ne suis jamais satisfait. C'est là une excellente question. Ils connaissent la réponse.

• (2100)

Le point que je veux faire valoir, c'est que les nouvelles conditions de vie effrénée créées par l'industrialisation et engendrées par les pressions économiques sont telles qu'il y a toutes sortes de gens—ils m'écrivent tous les jours—qui sont physiquement presque à bout de souffle, qui ne peuvent subvenir à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils arrivent à 65 ans et mon courrier est plein de lettres tous les jours qui me demandent de réclamer en cette enceinte la pension à 60 ans.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'insiste, monsieur l'Orateur, pour dire que c'est un but que nous devons viser et qui doit s'appliquer tant à la loi sur la sécurité de la vieillesse qu'au Régime de pensions du Canada. Je suis prêt—je l'ai d'ailleurs préconisé par le passé et je reprends l'idée dans la résolution que j'ai mentionnée—à offrir une pension en vertu des deux mesures législatives auxquelles j'ai fait allusion entre les âges de 60 et 65 ans, seulement à ceux qui ont quitté ou qui quittent le marché du travail. Nous serions prêts à inclure un critère d'emploi semblable à celui que nous avons prévu aux termes du Régime de pensions du Canada pour ceux qui ont entre 65 et 69 ans mais qui doit être sous peu supprimé pour ce groupe d'âge. Je crois que ce serait répondre de façon convenable et humaine aux demandes que nous recevons de tous les coins du pays que de dire à ceux qui ont quitté le marché du travail ou qui sont prêts à le quitter qu'ils pourront retirer la pleine pension de sécurité de la vieillesse en tout temps après avoir atteint l'âge de 60 ans et qu'ils pourront retirer la partie en vertu du Régime de pensions du Canada qu'ils ont gagnée jusqu'à cet âge en tout temps après 60 ans.

Je m'intéresse beaucoup au domaine des pensions et j'ai l'intention d'en parler aussi longtemps que le temps me le permettra ce soir. Je fais donc les deux propositions suivantes à la Chambre: augmenter considérablement le montant de la pension de vieillesse de base—je propose \$200 par mois—et abaisser l'âge de la pension, en toute première priorité. Je le dis à mon bon ami le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et je le dis aux membres du cabinet ainsi qu'à tous les députés de tous les partis, cette question ne tombera pas dans l'oubli. Tout comme j'étais certain il y a de nombreuses années quand j'ai commencé à réclamer la suppression de l'évaluation des moyens, quand j'ai réclamé l'augmentation du montant de la pension et l'abaissement de l'âge requis, que nous allions gagner ces batailles, je suis certain que nous gagnerons ces deux luttes en vue d'obtenir un montant plus élevé et la pension à 60 ans.

Mais espérons que certains d'entre nous n'auront pas à combattre pendant encore 30 années pour obtenir cela. Il est possible de l'avoir dès maintenant et ces mesures devraient entrer en vigueur immédiatement. Donc, monsieur l'Orateur, je demande aux députés d'examiner sérieusement et favorablement la proposition que je présente à la Chambre et la motion qui figurera au *Feuilleton* d'ici quelques jours pour que soient modifiés la loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, afin de porter à \$200 par mois le montant minimum de la pension de vieillesse et d'abaisser à 60 ans l'âge